

Département de l'Enseignement Privé

Lille, le 25 mars 2024

N° 24 - 295

La rectrice de région académique
Rectrice d'académie
Chancelière des universités

**Bureau de gestion des contractuels
du premier degré (BGC1D)**

Affaire suivie par :
Nathalie PECRIAUX
Tél : 03 28 37 16 63
Mél : ce.deppremierdegre@ac-lille.fr

**Bureau de gestion des contractuels
du second degré 1 (BGC2D1)**

Affaire suivie par :
Solange NOREK
Tél : 03 28 37 16 75
Mél : ce.depseconddegre1@ac-lille.fr

**Bureau de gestion des contractuels
du second degré 2 (BGC2D2)**

Affaire suivie par :
Sandrine LIEBART
Tél : 03 28 37 16 90
Mél : ce.depseconddegre2@ac-lille.fr

Bureau de gestion des remplacements (BGR)

Affaire suivie par :
Stéphane DUPILET
Tél : 03 28 37 17 02
Mél : 1^{er} degré ce.depreplacement1d@ac-lille.fr
2nd degré ce.depreplacement2d@ac-lille.fr

144 rue de Bavay
59000 Lille

à

Mesdames et messieurs les chefs
d'établissements d'enseignement privés
des 1^{er} et 2nd degrés liés à l'Etat par contrat

Objet : informations concernant les identifiants académiques et le NUMEN

Le NUMEN est un identifiant national attribué à tous les personnels de l'Education nationale, titulaires ou non, dès leur première nomination.

Cet identifiant est composé de 13 caractères : 2 chiffres, suivis d'une lettre majuscule, puis de 7 chiffres et enfin de 3 lettres majuscules (attention à la confusion entre la lettre O et le chiffre 0).

Ce numéro unique, conservé tout au long de la carrière de l'agent, est **confidentiel** : il ne peut être transmis ni par téléphone ni par courriel par le Département de l'Enseignement Privé et ne peut pas être communiqué à un tiers.

Cet identifiant est indispensable notamment pour :

- l'activation de la messagerie électronique académique personnelle des maîtres du privé ;
- la réinitialisation du mot de passe de cette messagerie en cas d'oubli ;
- la prise de connaissance de l'identifiant de connexion à EDULine.

Pour rappel, l'accès à EDUline est nécessaire pour réaliser de nombreuses démarches administratives.

La boîte de messagerie académique est par ailleurs l'unique canal de communication électronique utilisé par l'administration pour contacter les maîtres du privé.

Ainsi, à titre d'exemples :

- **pour le premier degré, dans le cadre du mouvement 2024, la connaissance de l'adresse de messagerie académique ainsi que de l'identifiant de connexion des maîtres qui souhaiteront muter est requise**
- **pour le second degré, la formulation des vœux des maîtres délégués en Contrat à Durée Déterminée (CDD) et en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) pour la rentrée 2024 fera l'objet en avril d'une procédure informatisée, nécessitant la connaissance par chacun d'entre eux de leur adresse de messagerie académique ainsi que de leur identifiant de connexion.**

La présente circulaire propose à cet effet deux fiches en annexe :


- la première vise à vous accompagner dans l'utilisation des outils mis à votre disposition concernant les identifiants académiques des maîtres de l'établissement dont vous assurez la direction ;
- la seconde, à destination des maîtres, a pour objectif de les guider en cas de perte de leurs identifiants.

Je vous remercie de bien vouloir communiquer aux maîtres-affectés dans l'établissement dont vous assurez la direction la fiche qui leur est destinée.

Vous voudrez bien porter cette circulaire à la connaissance de tous les maîtres présents ou en congé de votre établissement. J'attire votre attention sur les dispositions qui vous ont été rappelées dans la circulaire rectoriale n° 10-304 du 30 novembre 2015, relative à l'affichage des textes administratifs dans les locaux scolaires.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Académie



Paul-Eric PIERRE

Valérie CABUIL